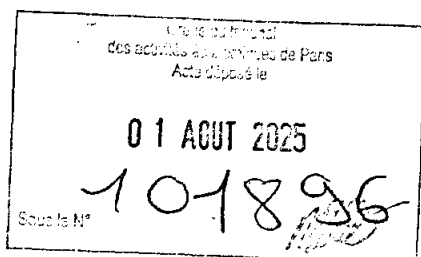


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 22/07/2025 - 101896 - 2007 B 00617 - 493 635 908 - A.P.G. HOLDING

Jean - Claude Bacher

Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de Paris



SAS A.P.G. HOLDING

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 536 000 €
RCS PARIS 493 635 908

66 Avenue des Champs Elysées 75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

SAS A.P.G. HOLDING

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31/12/2024

A l'assemblée générale de la S.A.S. APG HOLDING

1. OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos statuts, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la S.A.S. APG HOLDING relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de mon rapport.

JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

3. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-4 du code de commerce.

4. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

5. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

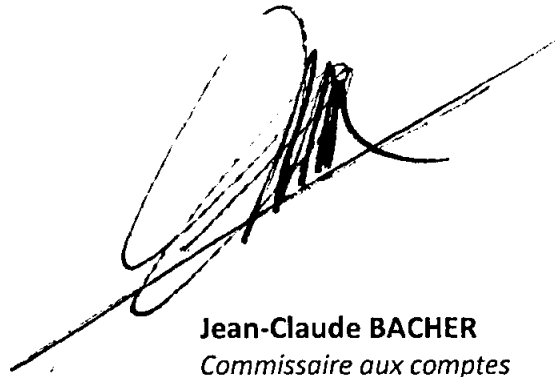
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserves ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à la Varenne, le 30 mai 2025

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Jean-Claude BACHER
Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC de Paris

Désignation de l'entreprise : SAS APG HOLDING		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 66 avenue des Champs Elysees		75008 PARIS						
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant ☐						
Numéro SIRET * 4 9 3 6 3 5 9 0 8 0 0 0 1 2								
		L'exercice N. clos le. 31122024						
		N-1 31122023						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CC				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC				
		Fonds commercial (1)	AF	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	1 271 614	AC	1 271 614	181 367	
		Constructions	AP	1 003 551	AC	76 521	927 030	1 630 503
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	17 712	AU	12 171	5 541	4 857
		Immobilisations en cours	AV		AW			298 471
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CI			
		Autres participations	CU	2 733 980	CV		2 733 980	2 733 980
		Créances rattachées à des participations	BE		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BC			
		Autres immobilisations financières *	BI	569 023	BI		569 023	569 023
TOTAL (II)		BJ	5 595 880	BK	88 692	5 507 188	5 418 200	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BC				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	79 802	BY	79 802	48 220	
		Autres créances (3)	BZ	74 060	CA	74 060	87 473	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CI			
Disponibilités		CF	952 783	CG	952 783	168 151		
Charges constatées d'avance (3) *		CH	23 509	CI	23 509	19 063		
TOTAL (III)		CJ	1 130 153	CK	1 130 153	322 907		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CN						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	6 726 034	IA	88 692	6 637 341	5 741 107	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR			
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations	Stocks :		Créances :			

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS APG HOLDING			Néant ☐	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 536 000)	DA	536 000	536 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	53 600	53 600
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	3 387 999	4 235 580
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 401 352	749 509
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	6 378 951
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
		DO		
	TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
		DR		
	TOTAL (III)			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	100 464	82 025
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	30 518	40 017
	Dettes fiscales et sociales	DY	99 240	44 376
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	28 169	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	258 391	166 418
	Ecart de conversion passif *	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	6 637 341	5 741 107
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	258 391	84 393
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFP N° 2052 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS APG HOLDING				Néant ☐ *				
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF		
		FG	1 968 714	FI		FI	1 968 714 1 900 232	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 968 714	FK		FL	1 968 714 1 900 232	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	9 990	
	Autres produits (1) (11)					FQ	11 2	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 978 715 1 900 234
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	550 616 572 019	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	55 836 51 107	
	Salaires et traitements *					FY	202 904 209 791	
	Charges sociales (10)					FZ	90 096 92 324	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- sations {	- dotations aux amortissements * (14)			GA	45 002 12 057	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)					GE	3 10	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	944 457 937 309
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	1 034 257 962 925
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 617 306	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	32 603 31 582	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 649 909 31 582	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					QQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 649 909 31 582	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 684 166 994 507	

Désignation de l'entreprise SAS APG HOLDING		Néant ☐	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	450
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	450
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(450)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	282 814 244 548
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 628 623 1 931 816
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 227 271 1 182 307
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	2 401 352 749 509
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	9 990
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultative A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	HS		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de € 6 637 341 et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant un résultat bénéficiaire de € 2 401 352.

L'exercice social a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Président.

I - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec le Règlement de l'Autorité des Normes comptables n° 2022-06 du Plan comptable général et règlements suivants en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; et
- Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

II – PRINCIPALES METHODES UTILISEES

2 - 1 Immobilisations incorporelles

Sans objet

2 – 2 Immobilisations corporelles

2 - 2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire :

- Aménagement des constructions : 10 ans
- Matériel transport : 5 ans
- Matériel bureau : 3 à 6 ans

2 - 3 Participations, autres titres immobilisés

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition incluant les frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2 - 4 Matières premières, approvisionnement

Sans objet

2 - 5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues ou auxquelles elles pourraient donner lieu.

2 - 6 Instruments financiers et comptabilité de couverture

Sans objet

2 - 7 Valeur mobilières de placement

Sans objet

2 - 8 Trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires.

2 - 9 Risque de change

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

2 - 10 Risque de taux

Sans objet

III – FAITS SIGNIFICATIFS

Sans objet

IV - INFORMATIONS CONCERNANT LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

- | | |
|---|-----------------|
| - Immobilisations incorporelles, corporelles et financières | : Annexe 2054 |
| - Amortissements | : Annexe 2055 |
| - Provisions | : Annexe 2056 |
| - Echéances des créances et dettes | : Annexe 2057 |
| - Détermination du résultat fiscal | : Annexe 2058-A |
| - Charges à payer | : Annexe I |
| - Produits à recevoir | : Annexe II |
| - Charges constatées d'avance | : Annexe II |
| - Capital social | : Annexe III |

V - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- | | |
|---|-------------|
| - Crédit bail | : Annexe IV |
| - Engagements financiers et hors bilan | : Annexe IV |
| - Tableau des filiales et participations | : Annexe V |
| - Eléments concernant les entreprises liées | : Annexe VI |

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2025

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS APG HOLDING**Néant ☐

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE	
CORPORELLES	Terrains			KG	181 367	KII	1 090 248
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	1 632 300	KK	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP	31 621	KQ	429 877	
		Dont Composants M3	KS		KT		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KV		KW		
			KY		KZ		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *	LB	15 128	LC	2 584	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LE		LF		
	Emballages récupérables et divers *	LH	298 471	LI			
	Immobilisations corporelles en cours	LK		LL			
	Avances et acomptes	LN	2 158 887	LO	1 522 708		
TOTAL III							
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T		
	Autres participations	8U	2 733 980	8V	8W		
	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S		
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	569 023	1U	1V		
	TOTAL IV	LQ	3 303 003	LR	LS		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		OG	5 461 890	OH	1 522 708		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				1		2		3	
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou prises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CO		D0	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW	1X
CORPORELLES	Terrains			IP		LX	1 271 614	LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ	1 090 248	MA	542 053	MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
	Inst. gales, agencés et am des constructions		IS		MG	461 498	MH		MI
			IT		MJ		MK		ML
	Autres	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR
	Immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	17 712	MT		MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY	298 471	MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY	1 388 718	NG	2 292 877	NH		NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		OU		M7		OW	
	Autres participations	IO		OX	2 733 980	OY		OZ	
	Autres titres immobilisés	II		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	569 023	2F		2G	
	TOTAL IV	I3		NJ	3 303 003	NK		2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4	1 388 718	OK	5 595 880	OL		ON	

Désignation de l'entreprise : SAS APG HOLDING										Néant ☐	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I			RK		RM		RN		RO		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	7 245	PN	21 682	PO		PQ	28 927		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	26 174	PW	21 420	PX		PY	47 594		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	10 271	QM	1 900	QN		QO	12 171		
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	43 690	QV	45 002	QW		QX	88 692		
TOTAL GENERAL (I + II)			ON	43 690	OP	45 002	OQ		OR	88 692	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer								Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS APG HOLDING

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TH	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TI	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		O2	O3	O4	O5
		9U	9V	9W	9X
		O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C G I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS APG HOLDING										Néant ☐	
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	569 023	UV		UW	569 023		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	79 802		79 802				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	2 457		2 457				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	4 187		4 187				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	67 416		67 416				
	Charges constatées d'avance			VS	23 509		23 509				
	TOTAUX			VT	746 394	VU	177 371	VV	569 023		
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	100 464		100 464						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	30 518		30 518						
Personnel et comptes rattachés		8C	7 600		7 600						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	21 646		21 646						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	38 266		38 266					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	26 812		26 812					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 916		4 916					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	28 169		28 169						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	258 391	VZ	258 391						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : SAS APG HOLDING						Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2024	
I. RÉINTEGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	2 401 352
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)							WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)							WE	529
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option							WF	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)							WG	529
	Amendes et pénalités							WH	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							WI	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							WJ	
	Quote-part des bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE							WK	
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI							L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme							WL	
	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)								
	- imposées au taux de 0 %								
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *								
	- Plus-values nettes à court terme								
	- Plus-values soumises au régime des fusions								
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*								
	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)							SU	
	Zones d'entreprises* (activité exonérée)							SW	
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro							M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
TOTAL I								WR	2 684 695
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)								WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme							WU	
	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								
	- imposées au taux de 0 %								
	- imposées au taux de 19 %								
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								
	- imputées sur les déficits antérieurs								
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)							2A	80 865
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *							ZX	
	Majoration d'amortissement *							ZY	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations							XD	
	France Rurales (Revitalisation RFR) (art. 44 quinquies A)							HT	
	Zone franche urbaine-TI (art. 44 octies)							OV	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)							PP	
	Entreprises nouvelles 44 sexes							L2	
	Société investissement immobilier cotée (art. 208C)							K3	
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)							IF	
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)							PC	
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexes A)							L5		
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)							PA		
Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)							XC		
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)							PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XS		
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)							X9	
	Dont déduction except -bonne simulation de conduite							YH	
	Créance dégagee par le report en arrière de déficit							ZI	
	Dont déduction (art. 39 decies A)							YA	
	Dont déduction (art. 39 decies B)							YB	
	Dont déduction (art. 39 decies C)							YC	
	Dont déduction (art. 39 decies D)							YD	
	Dont déduction (art. 39 decies E)							YE	
	Dont déduction (art. 39 decies F)							YF	
	Dont déduction (art. 39 decies G)							YJ	
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
TOTAL II								XH	1 536 441
III. RÉSULTAT FISCAL									
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)							XI	1 148 254	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	1 148 254	
							XO	0	

Exercice clos le : 31 décembre 2024

CHARGES À PAYER

	Déductible	Non déductible
151- PROVISIONS POUR RISQUES		
408 - FOURNISSEURS		
Factures non parvenues		
* achats		
* autres charges externes	15 441	
428 - PERSONNEL - CHARGES A PAYER		
* autres : congés payés	7 600	
* primes et gratifications	-	
* intéressement	-	
438 - ORGANISMES SOCIAUX		
* charges sur congés payés	3 192	
* charges sur primes	-	
448 - ETAT – CHARGES A PAYER		
* Prélèvement à la Source	4 521	-
* Taxe d'apprentissage	192	
* TVTS	-	-
* CVAE	203	
* CFE	-	-
419 - AUTRES DETTES		
* Clts – Avoirs à recevoir	-	
* Clts – Crédoiteurs	24 265	
518 - INTERETS COURUS A PAYER		
	55 414	-

Exercice clos le : 31 décembre 2024

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
AUTRES CRÉANCES	
<i>Clients – Fact. à établir</i>	-
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	24 092
<i>Personnel</i>	
. Avances & Acomptes	2 457
<i>Etat & Collectivité</i>	
. Opé. Particulières avec l'Etat	-
<i>Débiteurs divers</i>	
. Rém. C/c	32 603
. Indemnités Arrêt maladie	10 722
TOTAL	69 874

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Vinci Park	-
ALLANE loc. véhicule	614
ATRIUM Charges loc.	2 995
Ass. PRESENCE Assist.	9 585
Ass. PRESENCE Assist. Locaux	4 213
Ass. ASCORA RC Dirigeant	1 479
Ass. ASCORA Informatique	723
Cot. Cercle Union	3 900
TOTAL	23 509

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à €. 536.000 représenté par 5.360 actions de €. 100 chacune.

Exercice clos : 31 décembre 2024

CRÉDIT-BAIL

NATURE DES BIENS	Redevances de l'exercice	Redevances restant à payer	Prix d'achat résiduel
<u>Crédit bail mobilier</u>			Non connu
Viaxel Scooter	-	-	
TOTAL	-	-	
<u>Crédit-bail immobilier</u>			
TOTAL	Néant	Néant	

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Caution donnée	-
Autres engagements donnés	-
TOTAL	-

ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	Montant
Redevances de crédit-bail restant à courir	-
TOTAL	-

Exercice clos : 31 décembre 2024**ENGAGEMENTS HORS BILAN**

ENGAGEMENTS	Montant
Indemnités de départ à la retraite	€ 13 699
TOTAL	€ 13 699

Exercice clos : 31 décembre 2024**TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**
Renseignements détaillés

Société	A.P.G.
Date de clôture	31/12/2024
Capital social	105 000
Capitaux propres	7 541 694
Quote part du capital détenu	68,17%
Valeur comptable des titres bruts	2 733 980
Valeur comptable des titres nets	2 733 980
Prêts et avances non remboursés	-
Montants des cautions et aval donnés	-
Chiffre d'affaires du dernier exercice	5 309 991
Résultat du dernier exercice	3 316 411
Dividendes encaissés	1 617 306

Exercice clos : 31 décembre 2024

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Les créances et dettes (y compris celles représentées par des effets de commerce) figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant les entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

	ENTREPRISES	
	Liées	En participation
<u>ACTIF</u>		
* Créances rattachées à des (stés en) participation		
* Autres créances immobilisées	2 733 980	
* Fournisseurs : avances - acomptes		
* Client : AIR PROMOTION GROUP	1 363	
* Clt Fact. A établir AIR PROMOTION GROUP	-	
* Clients : effets à recevoir		
* Débiteurs divers : AIR PROMOTION GROUP	3	
	2 735 346	
<u>PASSIF</u>		
* Dettes rattachées à des (stés en) participation		
* D&C reçu : AIR PROMOTION GROUP	31 121	
* Clts Avoir à établir : AIR PROMOTION GROUP	-	
* Autre créance immobilisée : AIR PROMOTION GROUP	-	
* Fournisseur : AIR PROMOTION GROUP	2 120	
* Créiteur : AIR PROMOTION GROUP	-	
* Associé : AIR PROMOTION GROUP	-	
	33 241	

A.P.G. HOLDING

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 536.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 493 635 908

S.I.R.E.T. : 493 635 908 00012

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Madame, Monsieur,

En vos qualités d'actionnaires de la Société A.P.G. HOLDING, vous êtes appelés en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de Commerce, à entendre, le rapport sur l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les résultats de cette activité et à prendre connaissance des perspectives d'avenir, puis à délibérer sur le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par nos statuts.

Votre Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Les rapports de votre Commissaire aux Comptes et celui de votre Présidente, de même que les comptes annuels et autres documents et renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1 - PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons, tout d'abord, que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2 – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le rapport d'activité sur ce qui constitue le 17^{ème} exercice de la société comprendra les parties suivantes :

- . Considérations générales
- . Les services
- . Les résultats de l'exercice

1) CONSIDERATIONS GENERALES

APG Holding a été créée dans le but de manager les Sociétés du Groupe APG. Cela a été initié par la Société APG et sa filiale APG DS.

Aujourd'hui APG Airlines bénéficie également de la politique générale du groupe.

C'est une SAS au capital de €. 536 000.

2) LES SERVICES D'APG HOLDING

A.P.G. Holding gère, outre le Groupe APG de façon générale, les Sociétés APG et APG DS, sociétés 'historique' du groupe.

En 2023, A.P.G. Holding a acquis de nouveaux locaux dans la galerie 66 afin de les louer à A.P.G. pour l'activité d'Ethiopian Airlines. Des travaux conséquents ont été finalisés en avril 2024.

Ces locaux sont désormais agrandis et prêts à accueillir de nouveaux clients.

3) LES RESULTATS DE L'EXERCICE

Les principaux chiffres concernant l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont les suivants :

Chiffre d'Affaires net : €. 1 968 714

Les charges d'exploitation : €. 944 457

Résultat net après impôt : €. 2 401 352

	31/12/2024	31/12/2023	Ecart en %
Chiffre d'affaires	1 968 714	1 900 232	+ 3,60
Produits d'exploitation	1 978 715	1 900 234	
Charges d'exploitation	944 457	937 309	+ 0,76
Résultat d'exploitation	1 034 257	962 925	
Traitements et salaires	202 904	209 791	
Charges sociales	90 096	92 324	
Effectif	2	2	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	1 649 909	31 582	
Résultat courant avant impôt	2 684 166	994 507	

Résultat exceptionnel	-	< 450>	
Impôts sur les bénéfices	282 814	244 548	
Résultat net	2 401 352	749 509	
Total du bilan	6 637 341	5 741 107	

3 - COMPTES CONSOLIDES

Néant.

4 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il vous est demandé de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 (bilan, compte de résultat et annexe), tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, un bénéfice de €. 2 401 351,95.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 2 401 351,95	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. €. 3 387 998,97 à €. 5 789 350,92)		€. 2 401 351,95
Total	€. 2 401 351,95	€. 2 401 351,95

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée prend acte que les dividendes distribués au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	Net
31.12.2021	€. 350 000	€. 245 000	€. 245 000	Néant
31.12.2022	Néant	Néant	Néant	Néant
31.12.2023	€. 1 597 090	€. 1 117 962	€. 1 117 962	Néant

5 - DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code pour un montant de €. 529.

6 - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le chiffre d'affaires prévisionnel est prévu stable

En conclusion

Le résultat net prévu pour 2025 devrait être au niveau de celui de 2024.

7 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Aucun événement important n'est survenu au cours de l'exercice écoulé.

8 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

9 - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice.

10 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prise de participation/Cession de participation

Nous vous signalons que nous n'avons ni pris, ni cédé de participation au cours de l'exercice.

Prises de contrôle

Néant.

Activité des filiales

Le tableau annexé à notre bilan vous donne toutes informations concernant l'activité de notre filiale.

Nous complétons, toutefois, ces indications par les éléments suivants :

AIR PROMOTION GROUP

Objet : Représentation de compagnies aériennes

	31/12/2024	31/12/2023	Ecart en %
Chiffre d'affaires	5 309 991	4 897 524	+ 8,42
Produits d'exploitation	5 321 903	4 919 838	
Charges d'exploitation	4 702 728	4 803 159	< 2,09>
Résultat d'exploitation	619 176	116 679	
Traitements et salaires	1 679 683	1 585 222	
Charges sociales	561 995	542 142	
Effectif	49	32	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	2 847 772	554 530	
Résultat courant avant impôt	3 466 948	671 172	
Résultat exceptionnel	33 892	18	
Impôts sur les bénéfices	184 428	38 715	
Résultat net	3 316 411	632 513	
Total du bilan	11 024 687	9 814 182	

11 - SOCIETES CONTROLEES

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport du nom des sociétés contrôlées et de la part du capital de la société qu'elles détiennent.

Nous vous rappelons que notre société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, les sociétés suivantes :

De manière directe :

⇒ AIR PROMOTION GROUP (412 545 428 RCS PARIS) sise 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

Pourcentage de détention : 68,17 %

De manière indirecte :

⇒ A.P.G. Distribution System (481 748 440 RCS PARIS) sise 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

Société détenue à 100 % par la Société AIR PROMOTION GROUP

Ces sociétés ne détiennent aucune participation dans notre société.

Participations réciproques

Conformément à l'article R.233-19 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport des aliénations effectuées au cours de l'exercice en application :

- * de l'article L. 233-29 du Code de commerce (participation réciproques entre sociétés par actions)
- * de l'article L. 233-30 du Code de commerce (participation réciproques entre une société par actions et une société autre que par actions).

Notre société n'est pas concernée.

12 - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2024 :

⇒ Moins de 3 %.

13 - ACTIONNARIAT SALARIE

La loi de simplification du droit des Sociétés met fin à l'obligation faite aux sociétés par actions dont les actions détenues par les salariés représentent moins de 3 % du capital social de convoquer tous les trois ans une assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (C. com. art. L 225-129-6, al. 2 modifié ; Loi art. 20)

14 - CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS À LA MOITIÉ DU CAPITAL

Néant.

15 - ACTIONS GRATUITES

Pour répondre aux obligations de l'article L. 225-197-1-II, al. 4 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune action n'a été attribuée gratuitement aux Président et/ou Directeur Général.

16 - STOCK OPTIONS

Nous vous informons qu'il n'a pas été attribué d'option donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions aux Président et/ou Directeur Général de notre société. En conséquence, notre société n'est pas concernée par les obligations de l'article L. 225-185 al. 4 du Code de commerce.

17 - RENOUELEMENT DE MANDATS DU PRESIDENT – DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Présidente

Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR a été renouvelée dans ses fonctions de Présidente de la Société par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2022, pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Renouvellement du mandat de la Présidente

Le mandat de votre Présidente venant à expiration à l'issue votre prochaine Assemblée, nous vous demanderons en conséquence, de vous prononcer sur le renouvellement de celui-ci.

A cet effet, nous vous proposons de réitérer la confiance que vous avez accordé jusqu'à présent à votre Présidente, en renouvelant le mandat de Président confié à Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR pour une durée de cinq ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Commissaires aux Comptes

- Monsieur Jean-Claude BACHER :

Monsieur Jean-Claude BACHER a été renouvelé en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire, par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 10 juin 2019, pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

- Cabinet ALLIANCE AUDIT :

Le Cabinet ALLIANCE AUDIT représenté par Monsieur Jean-Claude BACHER a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 10 juin 2019, pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes

A cet effet, nous vous proposons de réitérer la confiance que vous avez accordé jusqu'à présent à vos Commissaires aux Comptes, en renouvelant leur mandat de Commissaires aux Comptes confiés à Monsieur Jean-Claude BACHER, Commissaire aux Comptes Titulaire, et au Cabinet ALLIANCE AUDIT, représenté par Jean-Claude BACHER, Commissaire aux Comptes Suppléant, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

18 - CONVENTIONS REGLEMENTEES

En présence de conventions réglementées, le Commissaire aux comptes doit établir un rapport spécial.

Nous vous demandons d'approuver les conventions autorisées par la Présidente au cours de l'exercice écoulé, qui sont relatées dans le rapport spécial de votre Commissaire aux Comptes.

19 - PRATIQUE ANTICONCURRENTIELLE

En cas de condamnation pécuniaire pour pratique anticoncurrentielle, le Conseil de la concurrence peut ordonner l'insertion de sa décision dans le rapport sur les opérations de l'exercice.

Notre société n'est pas concernée par cette mesure.

20 - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, II du Code de commerce, sont communiquées les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients en indiquant le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

	Article D. 441 II du Code de commerce : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	Non échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
	(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre cumulé de factures concernées						
Montant cumulé des						

factures concernées TTC						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année TTC						
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année HT						
	(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre des factures exclues		NA				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)		NA				
	(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels et délais légaux :				
	Article D. 441 II du Code de commerce : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	Non échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
	(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre cumulé de factures concernées						
Montant cumulé des factures concernées HT						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année HT						

Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année HT	0	0	0	0	0	0
	(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues HT						
	(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels et délais légaux :.				

CONCLUSION

Nous vous rappelons que :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- la résolution relative à l'affectation des résultats
- le rapport général du Commissaire aux Comptes accompagné des comptes annuels

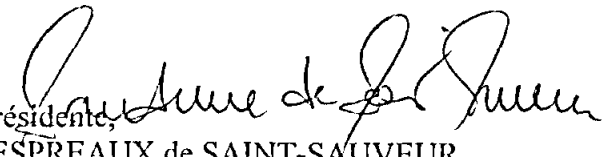
devront être déposés auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Nous demeurons à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir donner acte, à votre Présidente, des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes sociaux de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous ont été présentés, de ratifier les propositions de votre Présidente, de lui donner *quitus* pour l'exercice considéré et d'adopter dans le sens préconisé, les résolutions qui vous sont présentées.

Votre Commissaire aux Comptes va vous donner lecture de son rapport et nous vous demandons de l'approuver.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.


 La Présidente,
 S. DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

A.P.G. HOLDING

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 536.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 493 635 908

S.I.R.E.T. : 493 635 908 00012

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le trente juin à 09 heures 00,

Les Actionnaires de la Société "A.P.G. HOLDING" se sont réunis au siège social de la société sur convocation faite par sa Présidente, Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR suivant lettres du 05 juin 2025 en application des articles 4, 5 et 6 de l'ordonnance du 25 mars 2020.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par les Actionnaires en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres de l'Assemblée, fait apparaître que les Actionnaires présents possèdent plus de la moitié du capital social, et qu'en conséquence, l'Assemblée est habilitée à délibérer sur l'ordre du jour, conformément aux dispositions légales et à l'article 18 des statuts.

L'Assemblée est présidée par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR, en sa qualité de Présidente.

Monsieur Jean-Claude BACHER, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La Présidente constate que tous les Actionnaires ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les Actionnaires en prennent acte.

Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Les rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

43 80

Puis, Madame la Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion de la Présidente, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des Actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par le Code de commerce et les règlements ont été tenus à la disposition des Actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'Assemblée.
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de Gestion de la Présidente,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Quitus à la Présidente et au Commissaire aux Comptes de leur mandat pour cet exercice,
- Décisions relatives aux conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Renouvellement du mandat de la Présidente,
- Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à conférer.

Pour information, la loi de simplification du droit des Sociétés met fin à l'obligation faite aux sociétés par actions dont les actions détenues par les salariés représentent moins de 3 % du capital social de convoquer tous les trois ans une assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (C. com. art. L 225-129-6, al. 2 modifié ; Loi art. 20).

Après différents échanges de vue entre tous les Actionnaires, il est passé au vote des résolutions.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, au vu de la présentation du rapport de gestion de la Présidente et de la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport de la Présidente et les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence :

☞ elle approuve les actes de gestion accomplis par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR, Présidente

☞ et donne quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice à :

⇒ Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

⇒ et au Commissaire aux Comptes.

pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

VS *CS*

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat de Jean-Claude BACHER et du Cabinet ALLIANCE AUDIT, représenté par Jean-Claude BACHER, Commissaires aux Comptes, respectivement Titulaire et Suppléant, est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Messieurs Jean-Claude BACHER et le Cabinet ALLIANCE AUDIT, représenté par Jean-Claude BACHER, déclarent accepter le mandat de Commissaires aux Comptes, respectivement de Titulaire et de Suppléant, qui vient de leur être confié en précisant qu'ils ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction les empêchant d'exercer la fonction de Commissaires aux Comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale des Actionnaires confère tous pouvoirs à sa Présidente ou à tout autre porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

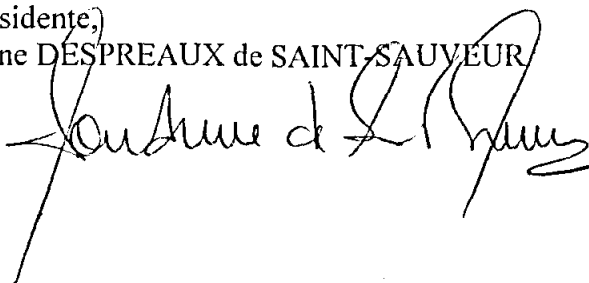
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

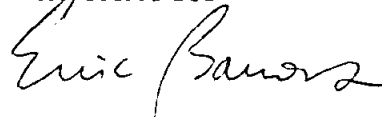
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par la Présidente et l'Actionnaire.

La Présidente,
Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR



L'Actionnaire,
Eric BAROUX



DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit €. 2 401 351,95 de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 2 401 351,95	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 3 387 998,97 à €. 5 789 350,92)		€. 2 401 351,95
Total	€. 2 401 351,95	€. 2 401 351,95

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée prend acte que les dividendes distribués au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	net	Net
31.12.2021	€. 350 000	€. 245 000	€. 245 000	Néant
31.12.2022	Néant	Néant	Néant	Néant
31.12.2023	€. 1 597 090	€. 1 117 962	€. 1 117 962	Néant

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code pour un montant de €. 529.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat de Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR, Présidente, est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de cinq ans, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR déclare accepter le mandat de Présidente qui vient de lui être confié en précisant qu'elle n'est frappée d'aucune incompatibilité ou interdiction l'empêchant d'exercer la fonction de Présidente.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Co
PB

A.P.G. HOLDING

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 536.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 493 635 908

S.I.R.E.T. : 493 635 908 00012

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024
SELON DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit €. 2 401 351,95 de la manière suivante :

- | | | |
|--|------------------------|------------------------|
| ▪ Bénéfice de l'exercice | €. 2 401 351,95 | |
| ▪ Au compte « Report à nouveau » | | €. 2 401 351,95 |
| (qui passera de €. 3 387 998,97 à €. 5 789 350,92) | | |
| Total | €. 2 401 351,95 | €. 2 401 351,95 |

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée prend acte que les dividendes distribués au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	net	Net
31.12.2021	€. 350 000	€. 245 000	€. 245 000	Néant
31.12.2022	Néant	Néant	Néant	Néant
31.12.2023	€. 1 597 090	€. 1 117 962	€. 1 117 962	Néant

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code pour un montant de €. 529.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Présidente

Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

A.P.G. HOLDING

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 536.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 493 635 908

S.I.R.E.T. : 493 635 908 00012

POUVOIR

Je, soussignée :

Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

Demeurant : 173 boulevard Pereire - 75017 PARIS

Agissant en qualité de : Présidente de la société A.P.G. HOLDING

Donne par les présentes pouvoir à AZUR AUDIT VCP

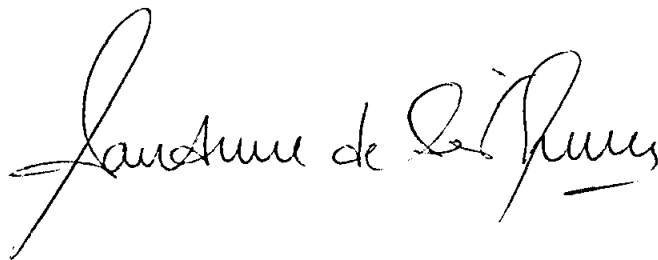
Demeurant 16 avenue des Arts – 94100 SAINT MAUR

de pour moi et en mon nom faire au Tribunal de Commerce de PARIS tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du Commerce et des Sociétés concernant ladite Société,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à Paris

Le 30 juin 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sandrine de Saint-Sauveur', written in a cursive style.